



COMMUNE DE SAINT-GRAVE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 mai 2026
Procès-verbal

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents : 14
Votants : 15
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept avril, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Etaient présents : Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Aline GAUCHER – Colette GORRÉ – Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEUX – Christelle LOYER – Jean- Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL

Absente excusée : Martine MICHAUX

Absents non excusés :

Pouvoirs : Martine MICHAUX à Dominique GUIMENÉ

Secrétaire de séance : Mélanie BRETON

◆◆◆◆◆◆◆◆

Date d'affichage en mairie : 11 mai 2026

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Adoption PV du 30 mars 2026
- Finances : Fonds de concours ADS et spécial
- Mise à jour du PCS (Plan communal de sauvegarde)
- Graff du transformateur électrique de Bréhon
- Graff de la centrale électrique
- Création d'un bulletin municipal trimestriel
- Dispositifs jeunesse
- Plan de lutte contre le frelon asiatique
- Extension des horaires d'ouvertures de la médiathèque
- Validation du programme voirie
- Finances : Frais de fonctionnement école de Malansac 2026
- Finances : Frais de fonctionnement école de Peillac 2026
- Désignation d'un référent ERSR (sécurité routière)
- Commission CCID (impôts communal)
- Désignation des membres des comités Commissions de Questembert communauté
- IntraMuros, application
- Commission commerce
- Installation de la fibre
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 mars 2026.

Adopté à l'unanimité : 15 voix pour.

2026-05-01_Finances - fonds de concours ADS et fonds spécial 2026

Monsieur le Maire présente les modalités d'attribution :

- du **Fonds de concours ADS** (Autorisation du Droit des Sols), réservé depuis 2023 aux projets d'investissement,
- du **Fonds spécial**, destiné aux communes dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne communautaire.

Pour 2026 :

- Fonds ADS attribué à Saint-Gravé : **5 800 €**
- Fonds spécial : **3 675 €**

Il est proposé d'affecter ces deux montants au **projet du futur bâtiment périscolaire**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté pour l'attribution des deux fonds et leur affectation au projet du bâtiment périscolaire (13 voix pour, 2 abstentions : G. BERDER et J. LORGEUX).

2026-05-02_Mise à jour du PCS : « Plan Communal de Sauvegarde »

Le **PCS**, document opérationnel de gestion de crise, a été mis à jour au **5 mai 2026**. Le **DICRIM**, document d'information sur les risques majeurs, a également été révisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PCS et le DICRIM révisés et autorise le Maire à mettre en œuvre et actualiser ces documents (15 voix pour).

2026-05-03_Graff du transformateur électrique de Bréhon

L'opération Graff est activée depuis 2023. En 2025, un troisième transformateur électrique a été décoré. Il est proposé de réaliser un graff artistique sur un second transformateur électrique de la commune, situé à Bréhon.

Le projet serait réalisé à **l'été 2026**, en partenariat avec le **centre social Éveil de Questembert Communauté**, avec participation des jeunes.

Dépenses		Recettes	
Objet	Total	Objet	Total
Intervention artiste graffeur (2 jours)	1 200 €	Subvention Enedis	500 €
Fournitures diverses	350 €	Morbihan Energie	500 €
		Part commune	550 €
Total	1 550 €	Total	1 550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet et autorise le Maire à déposer le dossier. (15 voix pour).

Aline Gaucher a présenté un retour sur les précédentes éditions réalisées avec les jeunes de la commune, qui ont eu du succès.

2026-05-04_Graff du poste électrique

En 2025, la commune a financé une fresque sur le mur 1 de la centrale électrique (coût : 3 800 €, subvention obtenue de la CAF : 1875€).

Il est proposé de poursuivre le projet artistique en réalisant le mur 2, dans le cadre du programme jeunesse :

« **Jeunes en couleurs : un mur, une histoire** », un projet porté par les jeunes de la commune depuis trois ans.

- Enveloppe demandée : **4 000 €**
- Aucune subvention n'est accordée par Enedis pour ce second mur.

Ce projet s'inscrit dans une démarche intergénérationnelle et de valorisation du cadre de vie.

Dépenses		Recettes	
Objet	Total	Objet	Total
Intervention artiste graffeur	3 250 €	CAF subvention	3 000 €
Fournitures diverses	350 €	Part Commune	1 000 €
Préparation support	400 €		
Total	4 000 €	Total	4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet et autorise le Maire à inscrire le montant au budget annuel 2026 et à lancer le projet. Le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention Fonds Publics et Territoires 2026 auprès de la CAF du Morbihan. (15 voix pour).

Aline Gaucher explique que l'année dernière ce projet a eu beaucoup de succès, au niveau intergénérationnel. En 2025, elle a rempli le dossier de subvention et se propose de faire le nouveau.

Les élus sont d'accord pour continuer la fresque mais souhaitent une autre orientation visuelle. Les couleurs actuelles du ciel, neutralisent le message des fresques.

Le maire reste ouvert aux propositions de nouveaux artistes graffeurs, qui prendrons en compte la dimension fédératrice des jeunes ainsi que leur encadrement pour le projet. Pour janvier 2026, il s'agira d'obtenir des devis contradictoires.

2026-05-05_Création d'un bulletin municipal trimestriel

La commission Communication propose un **flyer trimestriel A4**, complémentaire au bulletin municipal annuel. Contenu : activités, chantiers, projets, dates importantes.

Nom proposé : **Le Flash Gravéen** (retenu par les élus).

Première édition prévue : **juillet 2026**.

L'idée serait de proposer une édition au 1^{er} juillet, et une seconde au 1^{er} octobre, en complément du bulletin municipal annuel en janvier. Il ne faut pas que cette édition ajoute une charge de travail importante aux agents.

Ce bulletin permettra aussi aux usagers de suivre l'avancée de la construction du bâtiment périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet et autorise la commission Communication à créer le flyer (15 voix pour).

2026-05-06_Dispositifs jeunesse

La commission jeunesse de la commune intègre deux dispositifs de Questembert Communauté :

1. Chantiers Déclic (11–16 ans)

- Chantiers de 3 à 5 jours
- Encadrés par le SIJ et les animateurs du centre social
- Valorisation : **15 € la demi-journée**
- Objectif : premier pas vers un job d'été + accompagnement de projets

2. Job and Co' (14–17 ans)

- Missions d'intérêt général de 3h30
- Encadrement SIJ + centre social
- Gratification : **20 € par mission**

Chantiers retenus par le conseil pour ces dispositifs :

Priorité 1 :

- Peinture du foyer des jeunes
- Travaux liés au graff du transformateur (balisage, aménagement)
- Nettoyage et remise en état du lavoir de Saint-Gravai et de la fontaine

Autres propositions :

- Travaux de plantation autour des aires de pique-nique
- Réaménagement du foyer des jeunes
- Aménagement des aires de pique-nique (route de Peillac)
- Création d'une aire de pique-nique au rond-point
- Rénovation du terrain de basket et tennis

La commune prend en charge le matériel et les consommables.

La rémunération des jeunes est assurée par Questembert Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'intégration des dispositifs au sein de la commune et la liste des chantiers (15 voix pour).

Christelle LOYER interroge sur la manière de rémunérer les jeunes. Est-ce en argent ou en chèque Cadhoc comme d'autres actions ont pu l'être ? Le maire indique se renseigner.

2026-05-07_Plan de lutte contre le frelon asiatique

Dominique GUIMENÉ rapporte le point suivant :

La commune s'engage dans la lutte contre le **frelon asiatique**, espèce invasive et très destructrice pour les abeilles.

Actions engagées :

- Achat de **20 pièges professionnels** (déployés sur la commune depuis le 17 avril 2026)
- Commande groupée de **pièges sélectifs** : 15 € TTC/piège (au lieu de 45 €) → total 300 €
- Adhésion de 3 ans : **100 €**
- Signature d'une convention avec la **FDGDON du Morbihan**

FDGDON – Définition

La **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles** est un organisme professionnel chargé de :

- la surveillance sanitaire,
- la lutte contre les espèces nuisibles,
- l'accompagnement des collectivités et agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la FDGDON (15 voix pour).

Il indique que Jérôme LAMBERT est un acteur engagé sur cette thématique au sein de la commune. Il est référent des nuisibles (ragondins, frelons et autres).

Benoit COLINEAUX informe qu'au cours des 2 dernières semaines, il a capturé 137 frelons grâce à ce piège.

Kathalyn BRULAIS évoque que la commune de Peillac vend des pièges aux habitants. La commune de Saint-Gravé pourrait-elle faire la même chose ? la question pourrait être étudiée pour les prochaines années. Il y a quelques années, Jérôme LAMBERT a déjà effectué une démonstration de construction de piège. Cela pourrait être reconduit.

2026-05-08_Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque

Dans le cadre du **projet culturel communal**, la lecture publique occupe une place importante. Il est proposé d'**étendre les horaires d'ouverture** de la médiathèque en ouvrant **le vendredi de 16h30 à 18h30**, alors qu'elle est actuellement fermée ce jour-là.

Horaires actuels (période scolaire) :

- Lundi : 16h30 – 18h30
- Mercredi : 10h30 – 12h30
- 1er samedi du mois : 10h00 – 12h00

→ **6 h 00 par semaine**

Horaires proposés (période scolaire) :

- Lundi : 16h30 – 18h30
- Mercredi : 10h30 – **13h00**
- **Vendredi : 16h30 – 18h30**
- 1er samedi du mois : 10h00 – 12h00

→ **8 h 30 par semaine**

Avantages de l'extension d'horaires :

- meilleure accessibilité pour les habitants, notamment les familles et les personnes âgées,
- diversification des publics (scolaires, retraités, télétravailleurs),
- renforcement du rôle culturel de la médiathèque,
- amélioration du service public sans augmentation significative du coût.

Incidences sur le personnel :

- **Patricia** : assurera l'ouverture du vendredi, en remplacement de son temps de garderie → **pas de modification de son temps de travail.**
- **Laura** : assurera la garderie du vendredi soir → **+1h15 de travail hebdomadaire.**

Mise en œuvre envisagée à compter du **1er juin 2026.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'extension des horaires et l'organisation du personnel (15 voix pour).

2026-05-09_ Validation du programme voirie 2026

Une consultation a été réalisée le **20 avril 2026** auprès de trois entreprises pour le programme voirie 2026 (travaux en **point à temps** et **enrobé**). Entreprises consultées :

- Lemée TP
- Colas
- Charier TP

Considérant que les devis ont été présentés aux élus en séance,

Devis point-à-temps – 8 tonnes :

Lemée TP	8 470.64 € HT
COLAS	11 200 € HT
Charier TP	8 246.02 € HT

Devis programme voirie 2026 :

Lemée TP	39 303.21 € HT
COLAS	43 167.50 € HT
Charier TP	34 979.82 € HT

Considérant que les travaux doivent être engagés dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Choix de l'entreprise

Le Conseil municipal retient l'entreprise suivante pour la réalisation du point à temps :

→ **CHARIER TP**

Article 2 – Choix de l'entreprise

Le Conseil municipal retient l'entreprise suivante pour la réalisation du programme voirie 2026 :

→ **CHARIER TP**

Article 3 – Signature du devis

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tout document nécessaire à la mise en œuvre des travaux.

Article 4 – Lancement des travaux

Monsieur le Maire est autorisé à engager et suivre les travaux dès validation du devis.

Article 5 – Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2026-05-10_Finances : frais de fonctionnement – école de Peillac

Conformément à la réglementation, la commune doit verser à Peillac les **frais de scolarité** pour les enfants de Saint-Gravé inscrits dans l'école publique de Peillac.

Pour l'année scolaire **2025-2026**, deux enfants sont concernés :

- 1 élève en maternelle
- 1 élève en primaire

Montants :

- Élève primaire : **653,48 €**
 - Élève maternelle : **2 285,64 €**
- **Total dû : 2 939,12 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des frais de scolarité (15 voix pour).

2026-05-11_Finances : frais de fonctionnement - école de Malansac

Nous avons reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école des Tournesols du Syndicat des écoles Malansac/Caden pour l'année 2026, d'un montant de **5 950 euros** (soit 7 x 850 € par enfant).

Martine MICHAUX présentera au prochain conseil un tableau comparatif de frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des frais de fonctionnement (15 voix pour).

2026-05-12_Désignation d'un référent ERSR

Chaque commune du Morbihan doit désigner un **Élu Référent Sécurité Routière (ERSR)**. Ce référent est le **lien entre la commune et la coordination sécurité routière de la préfecture**.

Il participe notamment à :

- la mise en place d'actions de prévention (ex : « voir et être vu », opération SAM, pistes vélo...),
- la réception du **bilan mensuel sécurité routière**,
- la participation aux formations proposées par le **CEREMA** (organisme public spécialisé dans l'ingénierie territoriale).

Le référent titulaire est Dominique GUIMENÉ

Le référent suppléant est Christelle LOYER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des référents présentés (15 voix pour).

2026-05-13_Commission CCID

Le conseil municipal doit proposer une liste pour une sélection de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

La liste des 24 personnes sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan, qui procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

2026-05-14_Désignation des membres des comités et commissions de Questembert Communauté

Suite à la séance du Conseil communautaire du 27 avril 2026, consacrée notamment à la mise en place des **commissions et comités de Questembert Communauté** dans le cadre du renouvellement des instances intercommunales, les élus de Saint-Gravé doivent se positionner sur les représentations suivantes :

COMITÉ AMÉNAGEMENT ET TRANSITIONS – MOBILITÉS

- 2 titulaires : Jean-Claude PICAUVET et Colette GORRÉ
- 1 suppléant : Benoit COLINEAUX

COMITÉ CULTURE

- 1 titulaire : Martine MICHAUX
- 1 suppléant : Aline GAUCHER

COMITÉ DÉCHETS

- 2 titulaires : Gilberte BERDER et Christelle LOYER
- 1 suppléant : Mélanie BRETON

COPIL PLUi

- Représentant : Mireille JAGUT(agent urbanisme)

Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

- 1 titulaire : Colette GORRÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des référents présentés (15 voix pour).

Application Intra muros

IntraMuros est une application mobile permettant aux communes de diffuser :

- actualités,
- alertes,
- événements,
- services,
- informations pratiques.



La commune bénéficie d'un **abonnement gratuit de 6 mois**, obtenu via un ticket à gratter, à compter du **1er mai 2026**, sans obligation d'adhésion ensuite.

L'objectif est de **tester l'outil** avant de décider d'un éventuel abonnement. Un bilan sera réalisé en septembre 2026.

Permanence d'élus en mairie deux samedis par mois

Le maire informe que les permanences du samedi auront lieu de 10h00 à 12h00, 2 samedis par mois. Les élus s'inscrivent pour les prochaines dates de permanences, afin de diffuser un tableau de permanences jusqu'à fin décembre.

Commission commerce

Madame Collette GORRÉ présente un point d'avancement concernant le restaurant communal, faisant suite à la commission commerce du 21 avril 2026.

Trois candidats ont déposé un projet de reprise. Ils connaissent le territoire, la population et le domaine de la restauration. Les visites du commerce se sont bien déroulées et les candidats se sont montrés satisfaits du potentiel du lieu. Les horaires d'ouverture envisagés ont été évoqués.

Tous se déclarent motivés pour poursuivre leur projet.

Échéances annoncées :

- dépôt des projets définitifs : 5 juin 2026,
- soutenance devant le Conseil municipal : à programmer.

Le Conseil se félicite de disposer de trois candidatures sérieuses pour la reprise du commerce communal. Une ouverture est souhaitée pour le dernier trimestre 2026.

La fibre sur la commune

Madame **Collette GORRÉ** présente l'avancée du déploiement de la fibre sur la commune.

Elle a rencontré la société **Axione**, en charge des travaux. Les informations suivantes sont communiquées :

- **88 %** des habitants seront éligibles à partir de **septembre 2026**. Les opérateurs prendront contact avec les usagers pour finaliser les raccordements.
- Les **12 % restants** seront raccordés pour **décembre 2026**, avec une mise en service prévue en **janvier 2027**.
- Les usagers disposeront d'un **délai de 2 ans** pour se raccorder avant l'extinction progressive du réseau cuivre, prévue au niveau national à l'horizon **2030**.
- L'écluse a été équipée de **trois prises fibre**, permettant l'accès pour les navigants.

Question habitant

Monsieur le Maire présente un courrier reçu d'un administré concernant la présence de chiens non tenus en laisse sur la commune.

Il rencontrera prochainement l'utilisateur et lui adressera une réponse écrite.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de fixer les dates des prochains conseils municipaux pour les 6 prochains mois. Les dates fixées sont :

Mardi 9 juin - 19h45

Mardi 7 juillet - 19h45

Mardi 15 septembre - 19h45

Mardi 13 octobre - 19h45

Mardi 17 novembre - 19h45

Mercredi 16 décembre - 19h45

Commission ragondins :

Monsieur **Stéphane Roussel** informe que **132 ragondins** ont été capturés depuis le début de l'année.

Chantier mairie – Réception :

La réception du chantier mairie a eu lieu le **27 avril**. L'escalier sera posé fin mai. Quelques finitions doivent être reprises par les entreprises d'ici fin mai.

La commune avait demandé une **inspection par caméra thermique** à l'hiver 2026 pour vérifier la qualité de l'isolation extérieure posée durant des intempéries. L'entreprise a **refusé** cette demande et n'a pas signé la réception.

Faits divers – Sécurité :

Monsieur **Dominique GUIMENE** signale qu'une **voiture a été incendiée** sur la commune la semaine précédente. Une enquête est en cours. La question du financement de l'enlèvement de l'épave est posée.

Monsieur **Thierry Autran** informe de **vols de carburant** survenus récemment.

Une formation premiers secours civils est organisée le **mercredi 27 mai** à Saint-Gravé.

Salle de la Bouillierie – Problème électrique :

La salle connaît des **surcharges électriques** entraînant des disjonctions. Un **panneau d'information** sera installé pour indiquer les prises à utiliser.

WC publics :

Les WC publics ont été **fermés temporairement le week-end** en raison de dégradations répétées et d'un entretien rendu difficile pour les agents. Ils doivent rester ouverts ; la commune tentera d'identifier les auteurs.

Associations – Gestion des clés :

Les associations sont invitées à **recupérer et restituer les clés** via la boîte à clés prévue à cet effet.

Rencontre avec la gendarmerie :

Présentation du **bilan des interventions 2025** sur la commune, lors de la visite de Commandement à Allaire.

Mariage :

Monsieur le Maire informe avoir célébré son **premier mariage le 2 mai 2026**.

Mardi de Pays

Monsieur **Dominique Guiméné** propose deux dates : – **21 juillet** : randonnée « graff » avec intervenants proposés par Rochefort-en-Terre Tourisme, – une seconde date en **août**, projet à définir. Une réunion d'organisation aura lieu le **27 mai à 18h00** à Questembert. La question du **budget pour les intervenants** est posée.

Commission jeunesse et périscolaire :

Deux membres supplémentaires souhaités pour compléter la commission.

Monsieur **Jean-Claude Picavet** indique avoir rencontré Monsieur **Roucou**, conseiller jeunesse et sport populaire. Une étude pourrait être menée en commission pour envisager un **Projet Éducatif Territorial (PEDT)** associant les partenaires locaux.

Madame **Aline Gaucher** demande s'il est possible d'intégrer des habitants extérieurs aux commissions. Réponse : oui, selon les sujets et la confidentialité requise.

Cérémonie du 8 mai :

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie du **8 mai à 11h00** au cimetière de Saint-Gravé, suivie d'un vin d'honneur offert par la commune à la salle de la Bouillèrie. (Le détail du protocole est consigné dans le dossier de séance.)

Demande de modification d'horaire pour les Conseils :

Madame **Mélanie Breton** demande que les prochains Conseils débutent à **19h45** en raison de contraintes professionnelles. La proposition est acceptée par le Maire et les élus.

Terrain Jeanne-d'Arc – Projet à définir :

Monsieur **Stéphane Jehanno** indique avoir participé à un atelier de greffage de châtaigniers avec l'association *Humus Fructus*. Une réflexion est à mener sur l'avenir du terrain.

Signalétique mairie :

La couleur blanche de l'inscription « Mairie » ressort peu. Une couleur plus foncée sera choisie après réception du chantier.

Zone d'activités (ZA) :

Le projet de ZA est évoqué. Il est proposé d'organiser une réunion d'information, aucune communication n'ayant encore été diffusée. Les entreprises sont dans l'attente. Pour rappel, Questembert Communauté est venue sur place en janvier 2022, les plans sont faits et le budget avait été voté par Questembert Communauté.

École – Courrier du diocèse :

Monsieur **Jérôme Lorgeoux** rapporte que la directrice de l'école aurait reçu un courrier du diocèse évoquant une possible fermeture. Le Maire rassure : seules les écoles de **moins de 15 élèves** sont concernées, ce qui n'est pas le cas. Les élus s'interrogent néanmoins sur les implications pour le futur pôle périscolaire.

Stade – Arbres dangereux :

Monsieur **Jean-Pierre Dubois** signale la présence de **trois chênes morts** au stade. Une intervention est à prévoir avant le vide-grenier de l'été.

Radar pédagogique :

Madame **Aline Gaucher** demande quand seront communiqués les résultats du radar pédagogique du bourg. Monsieur **Dominique Guiméné** indique qu'ils seront présentés au **Conseil de juin**.

Le Maire rappelle les prochaines dates à retenir :

- **Commission d'appel d'offres** (projet périscolaire) : *6 mai à 9h00 en Mairie*

La séance est levée à **22h41**,
après avoir délibéré sur les points numérotés
de **2026_05_01 à 2026-05-14**.

Le Maire, Thierry AUTRAN	Secrétaire de Séance, Mélanie BRETON
-----------------------------	---